Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_51-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !
www.smnd.fr
1180, chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30
Fax : 04 78 40 56 30

N° 23.51
Attribution du marché de traitement des bois provenant des déchèteries

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 07 décembre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 13 décembre 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 4

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSES :

Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231213-23_51-DE

Le marché de traitement des bois provenant des déchèteries arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Une consultation a été publiée pour le traitement des bois provenant des déchèteries avec pour date et heures limites de réception des offres le 28 novembre 2023 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 13 décembre 2023 à 17 h 00.

La commission a attribué le marché :

Lot n°1 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Saint Laurent de Mure, Colombier Saugnieu, Jons, Satolas et Bonce, à la société DBS pour un montant annuel estimatif de 38 390.00 € HT, soit 42 229.00 € TTC,

Lot n°2 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Chateauvillain, Bourgoin Jallieu et l'Isle d'Abeau, à la société ARC EN CIEL pour un montant annuel estimatif de 53 900.00 € HT, soit 59 290.00 € TTC.

Lot n°3 : Traitement des bois provenant des déchèteries de Valencin, Saint Georges d'Espéranche, Roche, Saint Quentin Fallavier et Villefontaine, à la société ARC EN CIEL pour un montant annuel estimatif de 53 900.00 € HT, soit 59 290.00 € TTC,

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 13 décembre 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ